

ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
FLÉRON



Fléron, le 29 octobre 2018

OBJET : Signalisation des chantiers et obstacles.

Le Bourgmestre,

Vu les travaux à effectuer par la firme : **A.G terrassement sprl**
Rue de la ferme n°16 à 4040 ANS

Responsable chantier : 0478/524103

Concernant Pose de câble Proximus

Dans la (les) rue(s) suivante(s) Avenue des martyrs n°233 à 4620 Fléron

Début des travaux : 05 novembre 2018 (semaine 45)

Fin prévue : 18 novembre 2018 (semaine 46)

AUTORISE :

- 1- Le chantier sera signalé conformément aux dispositions prévues par l'A.M. du 07 mai 1999 (signalisation chantiers-obstacles) et l'arrêt et le stationnement y seront interdits sur la portion des travaux.
- 2- Lors de l'ouverture de la voirie, les travaux seront exécutés sans interruption de la circulation avec passage en alternance.
Toute tranchée non comblée le jour même, sera signalée pour la nuit.,
- 3- Le Chantier sera éclairé la nuit, y compris le dispositif de balisage.
- 4- S'il s'agit d'ouverture de trottoirs ou d'accotements, le passage des piétons **devra être assuré et protégé de la voie publique, au besoin par un balisage.**
- 5- La vitesse sera limitée à 30 KM/H.
- 6- La signalisation devra être placée par l'entrepreneur et sera soumise au contrôle du service de police.
- 7- Le chantier sera pourvu d'un panneau indiquant en jaune sur fond noir le nom du responsable de la signalisation, son adresse et son numéro de téléphone.

Le Bourgmestre

R.Lespagnard

